

Information

par le président du parlement du land de la Sarre

Prise de position du gouvernement du land quant aux recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional (IPR)

du 28 novembre 2014 – imprimé du parlement du land 15/1213

1. Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune de l'Union européenne – pour une agriculture durable, non polluante et respectueuse de la santé
2. Commémoration de la Grande Région pour les "100 ans de la Première Guerre mondiale"

du 19 juin 2015 – imprimé du parlement du land 15/1470

3. Conserver la diversité médiatique dans la Grande Région
4. Limitation du recours aux pesticides dans le but d'améliorer la qualité de l'eau

du 4 décembre 2015 – imprimé du parlement du land 15/1629

5. Le dumping social dans la Grande Région
6. Coopération du développement "notre monde, notre dignité, notre avenir"
7. Commémoration des 100 ans de la Première Guerre mondiale dans les sous-régions de la Grande Région

du 17 juin 2016 – imprimé du parlement du land 15/1880 –

8. Le photovoltaïque dans la Grande Région
9. Pour une viticulture durable dans la Grande Région
10. La situation des réfugiés dans la Grande Région

Les prises de position sont jointes ci-après pour votre information.

Klaus Meiser
Président du Parlement du Land

Date d'émission : 02.11.2016

Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune de l'Union européenne – pour une agriculture durable, non polluante et respectueuse de la santé

Le gouvernement du land approuve les recommandations du CPI concernant la "Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune de l'Union européenne – pour une agriculture durable, non polluante et respectueuse de la santé", soutient pleinement sa mise en œuvre dans la Sarre et dans le cadre de ses possibilités pour ce qui est des projets transfrontaliers. Il prend position comme suit quant aux différentes recommandations 1 à 17 :

1. Le Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs enverra à toutes les personnes intéressées une brochure informative du Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture intitulée "Mise en œuvre de la réforme agricole de l'UE en Allemagne". Des séances d'information supplémentaires durant lesquelles des collaborateurs du Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs informent quant à la mise en œuvre de la politique agricole commune sont en outre prévues dans le cadre de la formation continue et du dépôt d'une motion.

2. La Sarre soutient tous les types de transfert de connaissances, de recherche et d'innovation, dans le cadre de ses possibilités. Nous mentionnons ici à titre d'exemple la participation de la Sarre au réseau d'entreprises de démonstration Soja. Un élément central du réseau d'entreprises de démonstration Soja consiste en le transfert de connaissances entre la recherche, la consultance et la pratique.

3. Durant la période 2014-2020, la Sarre octroie aux entreprises agricoles des subventions en faveur de mesures d'investissement opérées dans la Sarre afin de soutenir la compétitivité d'une agriculture durable, écologique, respectueuse des animaux et multifonctionnelle et renforce ce faisant la résistance de l'ensemble des entreprises agricoles. Elle propose en outre la promotion de l'agriculture écologique ainsi que l'assistance en vue de la reconversion vers une agriculture écologique.

4. L'organisation de la production de denrées alimentaires et la gestion du risque agricole en lien avec la santé humaine se trouvent renforcées par la promotion d'un mode de production visant l'alimentation de marchés régionaux. Cet élément contribue à la minimisation du risque lors de la production et profite dès lors à la santé humaine. La pensée écologiste constitue le fondement de l'ensemble des mesures de promotion proposées. Nous mentionnons ici à titre d'exemple la promotion de nouvelles installations de stockage du lisier ainsi que les mesures agroenvironnementales.

5. Durant la période 2014-2020, la Sarre propose "l'exploitation extensive de prairies permanentes présentant un intérêt en matière de protection de la nature" ainsi que la "promotion des peuplements fruiticoles extensifs" dans le cadre des mesures agroenvironnementales. Ces mesures contribueront significativement au maintien et à l'amélioration des écosystèmes qui dépendent de l'agriculture. La promotion ainsi préservée de la nouvelle plantation de peuplements fruiticoles extensifs contribue au rétablissement des écosystèmes. L'ensemble des programmes de promotion proposés sont améliorés et perfectionnés dans le cadre d'un dialogue permanent avec les associations professionnelles.

6. La promotion d'une agriculture durable, écologique, respectueuse des animaux et multifonctionnelle dans le cadre de la promotion des investissements agricoles, des mesures agroenvironnementales et de la mise en avant de l'agriculture écologique permet d'atteindre les objectifs consistant à créer une transition vers une agriculture émettant peu de gaz à effet de serre et résiliente au changement climatique. Une autre tentative consiste à générer, via le développement de la commercialisation régionale, des flux de marchandises locaux qui ont également pour effet de ménager les ressources.

7. La Sarre offre aux jeunes agriculteurs une majoration de 10 % dans le cadre de la promotion des investissements agricoles. Les jeunes agriculteurs sarrois bénéficient dans le cadre de la politique agricole commune d'une prime d'environ 44,00 €/ha pour

une superficie exploitée de maximum 90 ha. La Sarre promeut l'échange transfrontalier entre jeunes, p.ex. un échange annuel d'élèves auquel participent les jeunes jardiniers sarrois ou l'échange d'expériences entre des élèves d'écoles d'agriculture françaises et les agriculteurs sarrois. L'introduction d'un plafond concernant la promotion des investissements agricoles permet de réserver également des aides à l'investissement pour les petites et moyennes exploitations dans la Sarre.

8. La législation actuelle veut que les prescriptions européennes soient mises en œuvre par le droit fédéral. Les plans de contrôle annuels sont taillés sur mesure selon les réalités des länder et sans cesse remaniés sur la base des résultats des contrôles antérieurs. Une pensée selon des systèmes agricoles holistiques est perpétuellement transmise par la formation, la consultance et la réalisation d'événements spécialisés dans la Sarre. Ces éléments induisent globalement une diminution des fertilisants et produits phytosanitaires, ce qui soulage dès lors le sol et la nappe phréatique.

9. Pour des motifs liés à l'économie du travail, les entreprises sarroises présentaient également une tendance au recul de l'élevage en plein air. La "prime d'estive" a dès lors été introduite dès 2010 sous forme de financement à mise en œuvre rapide. Les quelque 200 exploitations laitières de la Sarre l'ont très bien accueillie. Toutes les entreprises pour lesquelles la mise en pâture est techniquement possible ont pris part à la mesure (plus de 60 % = 125 exploitations).

10. La Sarre promeut déjà la race Glanrind menacée d'extinction. La promotion fait partie de la stratégie de biodiversité agricole de l'État fédéral. L'objectif consiste en la conservation des ressources génétiques mais également en leur utilisation à long terme. La promotion s'opère de manière coordonnée en Rhénanie-Palatinat. L'élevage de bovins de race Glanrind pure et actifs sur le plan de la reproduction est subventionnable. Dans la Sarre, 12 à 15 éleveurs détenant quelque 80 animaux sont actuellement subventionnés. Le montant de la subvention s'élève pour l'instant à 200 euros par animal reproducteur.

11. Dans le cadre des "composantes de verdissement" de la politique agricole commune, les agriculteurs sarrois doivent cultiver au minimum trois genres de culture, conserver leurs prairies permanentes et déclarer au moins 5 % de leurs surfaces agricoles comme surface écologique privilégiée afin de bénéficier de la pleine subvention compensatoire. Ces conditions accroissent la biodiversité dans la Sarre et contribuent globalement à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

12. La Sarre promeut la reconversion vers une agriculture écologique. La Sarre participe en outre financièrement à un organe de consultance exploité de concert avec le land de Rhénanie-Palatinat en vue de l'assistance à la reconversion vers une agriculture écologique.

13. La Sarre ne compte aucune école supérieure propre couvrant ces domaines.

14. L'amendement de la législation allemande en matière de fertilisants ainsi que des prescriptions juridiques concernant le domaine phytosanitaire fixent déjà des prescriptions relatives à la protection des eaux. Les formations, formations continues et perfectionnements véhiculent des mesures supplémentaires en matière de protection des eaux. Une consultance spécialisée et étayée par un conseiller en protection des eaux propre et des événements spécialisés ciblés viennent soutenir ces efforts. Les mesures agroenvironnementales soutiennent en outre la culture dérobée.

15. La Sarre prévoit pour la période 2014-2020 le rétablissement d'une indemnité compensatoire pour les zones défavorisées. Dans les grandes lignes, cette indemnité est censée combler les désavantages naturels que les agriculteurs sarrois connaissent par rapport à d'autres régions d'Allemagne et d'Europe.

16. La Sarre soutient tous les types d'efforts de simplification dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune. Elle est activement impliquée en faveur de la collaboration au sein des organes État fédéral-länder pour la simplification de la politique agricole commune. À travers une étroite collaboration avec le land de Rhénanie-Palatinat, la Sarre contribue activement à convertir la demande de paiement des fonds issus de la politique agricole commune en un procédé électronique simplifié.

La Sarre soutient tous les types d'efforts d'évaluation à l'échelle des länder afin d'améliorer le verdissement suite aux demandes de 2015.

17. La Sarre approuve et accorde un soutien particulièrement important aux projets LEADER servant à renforcer le potentiel de développement des régions rurales.

Commémoration de la Grande Région pour les "100 ans de la Première Guerre mondiale"

Le gouvernement du land approuve la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) concernant la "commémoration de la Grande Région pour les 100 ans de la Première Guerre mondiale".

Aux yeux du gouvernement du land, la commémoration de la Première Guerre mondiale revêt une signification particulière pour la Grande Région. Voici 100 ans, les zones frontalières de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et du Luxembourg étaient au centre de la Première Guerre mondiale. Pour les habitants de la Grande Région, ce conflit fut synonyme d'expériences traumatiques. Bon nombre y perdirent la vie ou y furent blessés.

Le gouvernement du land a dès lors saisi l'opportunité liée à la commémoration de la Première Guerre mondiale afin de sensibiliser en particulier les jeunes à l'histoire franco-allemande et européenne commune mais aussi de rendre un vibrant hommage à la profonde amitié actuelle entre les peuples au sein de notre Grande Région. À travers la commémoration de la Première Guerre mondiale, le gouvernement du land souhaite en parallèle motiver les jeunes afin qu'ils s'impliquent également à l'avenir en faveur de la cohésion européenne et de l'amitié franco-allemande. Le gouvernement du land partage l'avis du CPI selon lequel un souvenir transfrontalier commun est important car le travail de mémoire représente aussi un travail de paix pour une meilleure entente entre les peuples.

Le gouvernement du land organise ses propres événements à l'occasion de la commémoration de la Première Guerre mondiale et promeut la mise en réseau des acteurs de la société civile qui prévoient des événements. Pour ce faire, le gouvernement du land a mis sur pied en mai 2013 un groupe de travail dirigé par le Ministère des Finances et des Affaires européennes et qui se réunit régulièrement. Les départements du gouvernement du land ainsi que les représentant(e)s d'associations, organisations et fédérations, d'autres acteurs de la société civile de même que les partenaires lorrains du gouvernement du land y sont conviés. Des synergies ont déjà pu être dégagées entre les organismes responsables pour plusieurs projets. Le gouvernement du land soutient les événements des acteurs de la société civile entre autres par la mise en lumière via une base de données sur Internet (<http://www.saarland.de/gedenken.htm>) et la publication semestrielle d'un flyer des événements, paru pour la troisième fois en décembre 2015. À cela s'ajoute la possibilité de publier des événements dans la base de données culturelle transfrontalière plurio.net.

Sur invitation du Ministère des Finances et des Affaires européennes, le politologue et conférencier professionnel de renom Ingo Espenschied a présenté sa documentation multimédia live "Europa und der 1. Weltkrieg. Die Friedensbotschaft von Fiquelmont" (L'Europe et la Première Guerre mondiale. Le message de paix de Fiquelmont) en de nombreuses écoles sarroises et dans un lycée de Sarreguemines. Le format DOKULIVE développé par ses soins lui permet d'allier un commentaire vivant en direct à différents médias qu'il projette sur des écrans de cinéma mobiles : photos historiques, animations, caricatures, interviews de témoins de l'époque et articles de presse. Des dates supplémentaires sont actuellement en cours de prévision. Ingo Espenschied et son co-auteur Richard Stock, directeur du Centre européen Robert Schuman à Scy-Chazelles, ont également été conviés à la cérémonie d'ouverture de la commémoration de la Première Guerre mondiale organisée par le gouvernement du land, afin de donner une première présentation de la documentation live. Cette cérémonie s'est déroulée en juillet 2014 au lycée Schengen de Perl.

Cet événement transfrontalier a pu compter sur la participation du Ministre Stephan Toscani en remplacement de Madame la Ministre-Présidente Annegret Kramp-Karrenbauer, du Premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel, de la Ministre luxembourgeoise de la Grande Région Corinne Cahen et d'Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique. L'axe essentiel de cet événement fut l'échange des hommes et femmes politiques avec les 200 élèves luxembourgeois, sarrois et lorrains présents, lesquels ont érigé un pieux de la paix devant l'école.

En 2015, le Ministère des Finances et des Affaires européennes a organisé une série de lectures en commémoration à la Première Guerre mondiale. Une palette diversifiée de livres actuels sur la Première Guerre mondiale destinés aux jeunes et aux adultes y fut présentée.

À travers la série "Courage – Respekt, Toleranz, Verantwortung" (courage - respect, tolérance, responsabilité) et sur la toile de fond que constituent les nombreuses journées de commémoration des guerres mondiales, le Ministère de la Formation et de la Culture place sous les feux des projecteurs les artistes ayant œuvré contre la guerre et en faveur de la tolérance ainsi que de l'humanité. Cette série est en particulier censée véhiculer de nouveaux points de vue sur le passé à destination de la jeune génération dans la Grande Région et fournir du réconfort dans l'action contre l'intolérance, la xénophobie et la violence.

Afin de commémorer la Première Guerre mondiale, le Ministère des Affaires sociales, de la Santé, des Femmes et de la Famille a réalisé le projet „Lebenswelten 1914 - 2014“ (Lieux de vie 1914 -2014) avec des jeunes de Lorraine, de Rhénanie-Palatinat, du Luxembourg et de la Sarre. Les résultats de ce projet ont été présentés dans le cadre d'une conférence de clôture transfrontalière en date du 25.11.2014 à l'académie européenne d'Otzenhausen. Cette conférence a comparé les lieux de vie actuels des jeunes à ceux qui existaient voici 100 ans, au début de la Première Guerre mondiale.

Pour commémorer la Première Guerre mondiale, le Ministère des Affaires intérieures et du Sport a soutenu l'exposition itinérante du Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V. baptisée "Mitten in Europa - 100 Jahre 1. Weltkrieg" (Au cœur de l'Europe - les 100 ans de la Première Guerre mondiale). Cette exposition itinérante a pris ses quartiers pour quatre semaines dans le foyer de la préfecture de police à compter du 25 septembre 2015.

La commémoration de la Première Guerre mondiale émanant du gouvernement du land s'étend sur la période 2014 - 2018. Le gouvernement du land de la Sarre approuve les initiatives d'accompagnement du CPI dans le cadre de la commémoration prolongée de la Première Guerre mondiale.

Conserver la diversité médiatique dans la Grande Région

Quant à 1.)

Le gouvernement du land remercie le CPI pour ses réflexions et suggestions concernant l'harmonisation des taux de T.V.A au sein de l'UE. Dans l'optique de la mission majeure que représente la couverture médiatique, il approuve le fait que les médias imprimés puissent bénéficier dans les différentes parties de la Grande Région des possibilités de dérogation (très restreintes) de l'imposition réduite. Cet élément souligne également la mission sociale des médias imprimés afin de fournir un service d'intérêt général dans le domaine de l'information.

En raison du "principe de territorialité" et des prescriptions du marché intérieur mais aussi de la neutralité de la concurrence, les prescriptions du droit fiscal s'appliquent

selon l'endroit de la prestation respectif. Même lorsqu'ils émanent du pays voisin, les produits imprimés sont soumis aux taux d'imposition faisant référence au lieu de la vente aux clients finaux. Le consommateur final supporte dès lors dans son pays le taux de T.V.A. respectivement en vigueur et réduit de manière uniforme sur les produits imprimés, sans que cela n'induisse des conditions de concurrence inéquitables dans le commerce des produits imprimés.

La pratique fiscale actuelle, susceptible d'induire des taux de T.V.A. différentes dans les États membres de la Grande Région, se fonde sur le droit communautaire européen en vigueur de la directive sur le système de taxe sur la valeur ajoutée. Différentes approches d'harmonisation entre les États membres à l'échelle européenne n'ont à ce jour pas abouti sur un taux de T.V.A. uniforme. Pour ce faire, une approche européenne globale quant à la révision de la législation fiscale au sein de l'UE est nécessaire.

Quant à 2.)

Le gouvernement du land partage l'avis du CPI selon lequel les stages de journalisme et les bourses sont également susceptibles de contribuer largement à la cohésion de la Grande Région. Sur cette toile de fond, le gouvernement du land approuve également le fait que la culture des bourses s'améliore pour l'instant fondamentalement en Allemagne. Nombreux sont les acteurs qui y contribuent : citoyennes et citoyens, fondations, écoles supérieures et entreprises octroient des bourses et participent dès lors activement à la formation du personnel qualifié et des cadres de demain.

Afin de soutenir les étudiants des écoles supérieures du land, le gouvernement du land de la Sarre a par exemple fondé en 2009 la fondation de droit privé StudienStiftungSaar. Dotée d'un capital de six millions d'euros, la StudienStiftungSaar a financé à ce jour plus de 1400 bourses. Les domaines concernés sont les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles, la technique), l'économie et le droit, le sport et la santé, la musique et l'art ainsi que les sciences linguistiques, culturelles et sociales. L'objectif de la fondation consiste à accroître l'attrait de la Sarre pour les étudiants et, dès lors, pour le personnel spécialisé et les cadres de demain. À ce titre, les bourses n'offrent pas seulement un incitant financier. Elles contiennent également des offres de promotion intellectuelle comme des ateliers, des séminaires, du tutorat, du coaching ainsi que des contacts avec la sphère économique. Un réseau et un lien avec le lieu concerné voient ainsi le jour. Un groupe cible important de la fondation consiste en les étudiants dont les parents ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Jusqu'à présent, ce groupe est fortement sous-représenté dans les écoles supérieures à travers le pays. La StudienStiftungSaar souhaite modifier cette réalité par le biais d'offres de promotion particulières.

La StudienStiftungSaar coopère à ce titre avec des entreprises de l'économie sarroise, des fondations, des institutions, des initiatives et d'autres acteurs sociaux. Ces partenaires font figure de soutiens financiers et intellectuels de la fondation, raison pour laquelle ils occupent une place importante dans ce modèle unique d'aide aux étudiants mis sur pied par la Sarre.

Le Ministère fédéral de la Formation et de la Recherche a lui aussi largement développé la promotion des étudiants prometteurs au fil des dernières années. Plus de 40 000 étudiants ont perçu une bourse financée par ce Ministère en 2012, contre seulement quelque 13 000 en 2005. Aux programmes de promotion éprouvés se sont adjoints la bourse d'avancement et la bourse de l'État fédéral, octroyée par les écoles supérieures mais financée par l'État fédéral et des pourvoyeurs de fonds privés. Cette expansion des bourses d'études est sous-tendue par conviction selon laquelle les jeunes prometteurs et en soif d'apprendre ont mérité une motivation et reconnaissance, en lien avec un soutien perceptible concernant le financement de leurs études.

Afin de fournir à l'ensemble des personnes intéressées un aperçu toujours actualisé de la vaste offre de bourses, le Ministère fédéral de la Formation et de la Recherche propose le „Stipendienlotsen“, un portail internet détaillé et indépendant sans cesse mis à jour. Le site www.stipendienlotse.de informe les élèves, les étudiants et les jeunes scientifiques quant à plus de 800 bourses différentes.

En vue de l'objectif de promouvoir la formation continue professionnelle et la formation dans le domaine des médias, le gouvernement du land renvoie en outre à l'amendement en cours de la Loi sarroise sur les médias. Étant donné que le gouvernement du land accorde une grande importance à la promotion de la formation et de la formation continue professionnelle dans le domaine des médias, il est prévu de compléter le § 52 de la Loi sarroise sur les médias de sorte que l'octroi de capacités de transmission à des offreurs privés par l'institution des médias du land puisse à l'avenir également tenir compte de la mesure selon laquelle un offreur est disposé à promouvoir la formation continue professionnelle et la formation.

À ce titre, le gouvernement du land rappelle que, dans le cadre de l'amendement de la Loi sarroise sur les médias, le Comité Parlementaire Interrégional devrait recevoir un siège au conseil de l'audiovisuel du service de radiodiffusion sarrois ainsi qu'au conseil médiatique de l'institution des médias du land. Le gouvernement du land y voit une possibilité supplémentaire de promouvoir la collaboration transfrontalière dans la Grande Région.

Quant à 3.)

Le gouvernement du land partage l'avis du CPI selon lequel les prix journalistiques constituent une occasion essentielle afin de promouvoir un journalisme de qualité. À ce titre, le gouvernement du land attire l'attention sur le fait que les bonnes prestations journalistiques portant sur la vie et le développement de la Grande Région SaarLorLux peuvent déjà être déposées auprès de divers prix médiatiques ou journalistiques, en fonction des questions clés abordées, du domaine de spécialité, du genre médiatique ou de la présentation. Le site web www.journalistenpreis.de fait p.ex. état de 700 prix journalistiques tandis que le portail journalistique www.newsroom.de renvoie à quelque 650 prix journalistiques et que l'association allemande des journalistes spécialisés mentionne sur son site web www.dfjv.de plus de 300 prix journalistiques.

Sur cette toile de fond, le gouvernement de la Sarre ne voit actuellement aucune nécessité de constituer un prix journalistique supplémentaire.

À ce titre également, le gouvernement du land rappelle que, dans le cadre de l'amendement de la Loi sarroise sur les médias, le Comité Parlementaire Interrégional devrait recevoir un siège au conseil de l'audiovisuel du service de radiodiffusion sarrois ainsi qu'au conseil médiatique de l'institution des médias du land. Le gouvernement du land y voit une opportunité de promouvoir la collaboration transfrontalière dans la Grande Région.

Limitation du recours aux pesticides dans le but d'améliorer la qualité de l'eau

Le gouvernement du land partage largement les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional, lesquelles se fondent sur des dispositions juridiques internationales et sur le fait que les eaux de surface sont soumises à la forte influence des pesticides entre autres en raison de l'agriculture, l'exploitation ferroviaire et les particuliers.

Le gouvernement du land soutient les préoccupations suivantes :

La sensibilisation des utilisateurs de pesticides à une utilisation appropriée de ces produits doit se poursuivre.

Il convient à ce titre de promouvoir l'utilisation de produits et méthodes alternatifs mais également de méthodes de culture appropriées afin de limiter le recours aux pesticides.

En anticipant, les mesures préventives sont à préférer aux mesures curatives.

Des mesures de formation et formation continue sur la bonne utilisation des pesticides et leur limitation doivent être disponibles outre la consultance.

Le recours aux pesticides est à optimiser et harmoniser en permanence eu égard aux exigences envers la production agricole ainsi qu'aux impératifs liés à la protection de l'environnement. L'échange d'expériences permet de mettre en lumière des exemples de pratiques d'excellence et de les généraliser.

Il convient en outre de soutenir la recherche visant à réduire le recours aux pesticides ainsi que le développement de méthodes alternatives.

Une charge de travail supplémentaire n'est pas à prévoir car les recommandations sont intégrées à des missions déjà existantes.

Le dumping social dans la Grande Région

Les recommandations du CPI au sujet du dumping social dans la Grande Région ne concernent pas uniquement la Grande Région mais l'ensemble de l'Europe. Dans la mesure où les recommandations visent la mise en place d'institutions européennes ou concernent des mesures à l'échelle européenne, nous renvoyons à la compétence du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du land de la Sarre soutient la recommandation du CPI visant la transposition correcte en droit national de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs, le contrôle de son application et son remaniement éventuel (chiffre 1 de la recommandation).

Il soutient en outre les recommandations en vue d'une mise en œuvre rapide et d'un contrôle efficace de la mise en œuvre de la directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics, quant à l'exécution de la directive 96/71/CE et à l'amendement du règlement UE 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur IMI ("règlement IMI") (chiffres 2 et 3).

La mise en œuvre de la recommandation du CPI (chiffre 4) consistant à "établir au sein de la Grande Région un système d'inspection général transfrontalier doté de moyens suffisamment importants afin de réaliser des inspections sur les lieux de travail et de sanctionner les entreprises qui pratiquent le dumping social, en particulier si nécessaire

par le retrait de leur agrément", semble très compliquée en pratique aux yeux du gouvernement du land.

À l'heure actuelle, la Grande Région ne possède par exemple aucune disposition de respect des conventions collectives semblable à celles en vigueur en Allemagne. La Sarre possède déjà une autorité de contrôle pour l'ensemble du domaine des dispositions de respect des conventions collectives sarroises. La Rhénanie-Palatinat compose actuellement une autorité de contrôle pour le secteur des transports publics. L'adaptation du droit nécessaire en guise de première étape est déjà jugée extrêmement compliquée. La régulation d'un système d'inspection transrégional est encore jugée plus compliquée.

La recommandation consistant à établir dans la Grande Région une plateforme d'information sur les entreprises ou sous-traitants pratiquant des formes de dumping social afin d'exclure ces entreprises des appels d'offres dans d'autres régions membres du CPI et à faire en sorte qu'elles ne reçoivent plus de commandes risque, selon le gouvernement du land, d'aller à l'encontre de la législation en matière de protection des données.

La recommandation consistant en le fait de nouer des contacts étroits entre la police, le parquet et les autorités de contrôle ainsi que l'inspection du travail dans le cadre de la lutte contre le dumping social est par contre jugée judicieuse (chiffre 5).

S'agissant de la recommandation selon laquelle un meilleur accès à la justice devrait être assuré aux victimes de dumping social (chiffre 6), il convient d'observer qu'un tel accès est fondamentalement déjà garanti en Allemagne. Cette observation vaut également en ce qui concerne le recours à des traducteurs.

La recommandation concernant la création d'une agence européenne de surveillance sociale (chiffre 7) nécessite une collaboration avec les différents partenaires sociaux et devrait faire l'objet d'une concertation avec ceux-ci et avec le gouvernement fédéral.

L'appel en faveur d'une meilleure concertation au sein de l'Union européenne pour ce qui est des formulaires A1 est judicieuse (chiffre 8). La création d'une base de données centrale de la sécurité sociale à l'échelle européenne prévue à cet effet s'avère cependant difficilement compatible avec la législation en matière de protection des données.

Le gouvernement du land prend connaissance de la recommandation du CPI consistant en un contrôle préalable dans le pays d'origine des entreprises qui envisagent de détacher leurs travailleurs (chiffre 9). Cette recommandation ne peut être évaluée plus en détails par manque d'indications quant à l'exécution des mesures.

L'introduction d'un salaire minimum européen nécessite des explications plus détaillées (chiffre 10). En raison de l'important déséquilibre en matière de développement économique des différents États membres, un salaire minimum homogène ne peut exister. Il convient de tenir compte de l'état de développement économique des différents États membres. Cet élément se confirme par la très large amplitude des salaires minimaux régis au sein des États membres, laquelle s'étend de 1,06 EUR en Bulgarie à 11,12 EUR au Luxembourg. Différents salaires minimaux existent même en Allemagne : 8,50 EUR brut à l'heure au niveau fédéral, 8,74 EUR dans la Sarre et 8,90 EUR en Rhénanie-Palatinat.

Dans la mesure où le CPI recommande d'accorder d'éventuelles subventions uniquement aux entreprises qui respectent les normes sociales, écologiques et du droit du travail, tel est déjà largement le cas dans la Sarre grâce à la Loi sarroise sur le respect des conventions collectives et à des dispositions concernant la prise en compte de quotas concernant le recours à du personnel de louage au sein des entreprises subventionnées (chiffres 11 et 12).

La réalisation de campagnes d'information que le CPI recommande au sujet du dumping social au sein de la Grande Région est jugée constituer un instrument d'accompagnement judicieux (chiffres 13 et 14).

Eu égard à la Sarre, la prise de position quant à la mise en œuvre de la directive 2014/24/UE est la suivante (chiffres 15-19) :

La recommandation du CPI visant à n'attribuer, dans le cadre de l'octroi de marchés publics, aucune commande aux entreprises prenant part à l'exploitation des travailleurs a déjà été mise en œuvre dans la Sarre lors de l'entrée en vigueur de la Loi sarroise sur le respect des conventions collectives en date du 22 mars 2013. La recommandation consistant à éviter les longues chaînes de sous-traitants s'avère difficilement compatible avec le droit de la concurrence. Une démarche correspondante de la Sarre lors de la conférence des ministres de l'économie en 2015 n'a été exclue de la négociation en se fondant sur un tel argumentaire.

Les recommandations du CPI portant sur l'intégration à la passation de marchés de clauses sociales pour le contrôle d'offres disproportionnellement basses et le contrôle du respect des normes sociales, écologiques et de droit du travail ont elles aussi déjà été mises en œuvre lors de l'entrée en vigueur de la Loi sarroise sur le respect des conventions collectives en lien avec l'entrée en vigueur de la disposition de mise en place d'un système de contrôle conformément au § 9, alinéa 4 de la Loi sarroise sur le respect des conventions collectives en date du 22 novembre 2014.

Pour terminer, le gouvernement du land de la Sarre approuve la recommandation du CPI visant à mieux informer les PME quant aux éléments à prendre en compte lors de l'octroi de marchés publics et à leur garantir l'accès aux marchés publics (chiffre 20). Dans le cadre de la nouvelle Loi sarroise sur le soutien aux PME, cette préoccupation est prise en compte en intégrant de manière contraignante une pratique d'adjudication favorable aux PME à la partie de la loi consacrée au droit des marchés publics. Cela englobe en particulier un certificat d'aptitude simplifié pour les maîtres-artisans, le découpage impératif des marchés selon des lots partiels et spécialisés favorables aux PME, la détermination de cercles d'offres changeants pour les marchés par entente directe et les adjudications restreintes, la mise en place d'un mode de paiement favorable aux PME ainsi qu'une évaluation des prestations de garantie et de sécurité favorable aux PME, afin de permettre aux PME de participer davantage aux marchés publics. Un organe de vérification au niveau du seuil inférieur accroît en outre significativement le droit d'offreur des PME.

Notre monde, notre dignité, notre avenir

Le gouvernement du land approuve la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional "Notre monde, notre dignité, notre avenir".

L'année européenne du développement 2015 placée sous la devise "Notre monde, notre dignité, notre avenir" a aussi exercé un effet de sensibilisation transfrontalier dans la Grande Région, à travers des activités et événements liés à la coopération au développement.

Le gouvernement du land de la Sarre souhaite dès lors appeler l'ensemble des parties impliquées à s'investir également à l'avenir en faveur de la coopération au développement européenne.

Le gouvernement du land partage l'avis du CPI selon lequel la coopération interrégionale est susceptible de contribuer à une meilleure cohérence de la politique de développement. Il poursuit dès lors la promotion des structures et activités existantes et soutient une meilleure mise en réseau des acteurs de la société civile de la Grande Région.

Le gouvernement du land soutiendra également à l'avenir des événements d'acteurs sociaux concernant la mise en lumière de la coopération au développement au sein de la Grande Région.

L'utilisation et le perfectionnement de synergies a déjà été possible lors de plusieurs événements.

Événements durant l'année européenne :

L'accord de coalition du gouvernement du land de la Sarre prévoit le développement et le perfectionnement de la coopération au développement.

À travers le dialogue avec les ONG actives dans le domaine de la politique de coopération au développement, le gouvernement du land de la Sarre s'est fixé pour objectif de contribuer à lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale, de garantir la paix, de matérialiser la démocratie mais aussi de rendre la mondialisation plus équitable. À ce titre, le travail cohérent des différents acteurs doit fondamentalement constituer l'axe essentiel.

Le département de coopération au développement du Ministère de la Formation et de la Culture se concentre, dans son travail avec les organisations non gouvernementales sarroises, sur la promotion financière de projets de concert avec le conseil à la coopération au développement, sur l'accompagnement et la mise en œuvre de projets d'ONG et sur l'échange de contenu ainsi que la planification commune d'événements, sans oublier celle de colloques spécialisés (p.ex. sur l'approvisionnement durable, la fuite et le commerce équitable).

Les activités du commerce équitable sont soutenues de longue date dans la Sarre et jouissent aussi d'une notoriété sans cesse croissante au sein des ministères sarrois grâce à une diversité de manifestations.

Outre le commerce équitable, les axes essentiels et aspects pour projets dans la Sarre concernant l'apprentissage global et l'approvisionnement durable.

La promotion du programme de promoteurs "Eine-Welt" par le gouvernement du land de la Sarre est également censée fournir à l'avenir une aide accrue afin de sensibiliser davantage de manière générale aux domaines de la coopération au développement auprès du grand public de la Sarre et de la Grande Région.

Les projets soutenus à l'étranger font toujours la part belle à politique de développement dite d'empowerment.

À ce titre, la conception directrice commune en vigueur tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger est celle d'un développement durable global. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies de 2000 et les décisions de la conférence des Ministres-présidents de 2008 et 2014 ainsi que les objectifs de développement durables arrêtés en septembre 2015 en constituent le cadre programmatique.

Le gouvernement du land de la Sarre approuve les initiatives d'accompagnement du CPI dans le cadre de la coopération au développement européenne.

Commémoration des "100 ans de la Première Guerre mondiale dans les sous-régions de la Grande Région"

Le gouvernement du land approuve la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) concernant la "commémoration des 100 ans de la Première Guerre mondiale dans les sous-régions de la Grande Région".

Le gouvernement du land approuve également la recommandation du CPI quant à la „commémoration de la Grande Région pour les 100 ans de la Première Guerre mondiale", par rapport à laquelle elle a pris position distinctement.

Le gouvernement du land partage le ressenti du CPI selon lequel le nom de la ville de Verdun est devenu un symbole particulier de l'horreur de la Première Guerre mondiale et rend également hommage au travail de mémoire du "Centre Mondial de la Paix".

Le gouvernement du land estime important que le travail de mémoire s'effectue à l'échelle transfrontalière car il contribue largement au travail pour la paix dans la Grande Région. Il salue dès lors le fait que les partenaires français aient annoncé lors du sommet de la Grande Région l'implication des exécutifs de la Grande Région à la commémoration en mai 2016 à Verdun.

Le photovoltaïque dans la Grande Région

Le gouvernement du land de la Sarre se rattache à l'analyse du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) concernant le développement du photovoltaïque dans l'ensemble de la Grande Région. Cette observation s'applique non seulement à l'importance de l'énergie solaire pour la création de richesses, aux avantages économiques par rapport aux alternatives conventionnelles et aux acteurs clés identifiés mais également à la nouvelle confirmation des engagements globaux pris par les États nationaux en lien avec la production d'énergie au départ de sources renouvelables.

En ce sens, le gouvernement du land rappelle la déclaration commune du sommet énergétique de la Grande Région organisé le 17 mars 2014, lors duquel la mise sur pied d'un groupe de travail autonome "Énergie" a, entre autres, été convenue. Ce groupe estime que sa mission prioritaire consiste à faire avancer non seulement le photovoltaïque mais l'ensemble des énergies renouvelables par le biais de projets d'intérêt général, tout en utilisant à ce titre davantage les fonds structurels européens. Cette constatation cadre précisément avec le nouveau programme Interreg : le GT encourage d'importants précurseurs à devenir des acteurs dans la Grande Région mais également à concevoir ces projets en augmentant leur acceptation à travers un dialogue avec les citoyens, en écho à la promotion qu'ils reçoivent du CPI.

Le gouvernement du land de la Sarre poursuit, au sein du système fédéral de la République fédérale d'Allemagne, son implication en faveur de conditions-cadres économiques fiables sous-jacentes à la poursuite du développement des énergies renouvelables, p.ex. lors de l'amendement de la Loi sur les énergies renouvelables durant le premier semestre 2016. Pour ce qui est des accumulateurs d'énergie électrique, il montre le bon exemple et a lancé un programme de promotion d'un volume de 1,5 million d'euros, afin d'atteindre une pénétration plus rapide du marché mais aussi de rendre ces technologies abordables pour les ménages privés.

S'agissant des municipalités, une promotion du photovoltaïque au-delà des moyens découlent de la Loi sur les énergies renouvelables est impossible en raison de l'atteinte de l'intensité de soutien maximale, hormis les projets pilotes particuliers. Cette règle s'applique également aux accumulateurs d'énergie électrique de taille moyenne.

La conception de projets photovoltaïques transfrontaliers devrait néanmoins s'avérer compliquée : tandis qu'un champ solaire érigé à cheval sur la frontière est encore envisageable, une décision en faveur d'un pays est cependant à prendre au plus tard lors du raccordement au réseau, afin de rendre le régime d'aides respectif correctement utilisable. La Sarre approuverait cependant de tels projets et s'implique p.ex. afin de permettre via une convention bilatérale la participation mutuelle à des appels d'offres pour surfaces photovoltaïques libres non seulement entre l'Allemagne et le Luxembourg mais également avec la France.

La même observation s'applique à la création de réseaux électriques transfrontaliers en-deçà des réseaux de transport. À ce titre, il est également conseillé pour des motifs économiques de réactiver sur le réseau 35, 65 ou 110 kV d'anciennes lignes datant de l'époque de l'exploitation minière commune.

Le gouvernement du land approuve fondamentalement la recommandation du CPI selon laquelle le sommet de la Grande Région est censé formuler des propositions concrètes en vue d'une stratégie commune pour l'énergie renouvelable. Il s'implique en faveur d'une telle stratégie et attire l'attention sur le fait que les conditions-cadres les plus diverses des législations nationales sur l'énergie de même que les mesures de promotion respectives sont à prendre en compte à ce titre pour le développement des énergies renouvelables. Les prescriptions nationales en partie très divergentes, très peu influençables à l'échelle interrégionale, s'opposent à une concertation rapide et simple d'une conception cohérente pour la Grande Région. Il renvoie dès lors tout d'abord aux projets déjà menés à bien, parmi lesquels le réseau d'efficacité énergétique commun ENEFF (projet Interreg) établi entre la Sarre, le département de

la Moselle et le Palatinat occidental, afin de vérifier son extension à la Grande Région. L'objectif de ce réseau consiste en la mise en réseau d'acteurs spécialisés ainsi qu'en l'échange mutuel d'informations sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la construction de logements sociaux et les bâtiments publics. Les expériences engrangées et solutions possibles constituent sur cette toile de fond une condition préalable importante pour le développement interrégional et la coordination de propositions stratégiques fondamentales.

Pour une viticulture durable dans la Grande Région

Les recommandations formulées sont fondamentalement à soutenir et la mise en œuvre effective d'un nombre aussi élevé que possible des recommandations mentionnées est à escompter pour chaque partie de la Grande Région.

Chaque administration des sous-régions concernées de la Grande Région poursuit l'objectif de réduire les contraintes administratives à un minimum en lien avec la mise en œuvre des nouvelles réglementations européennes. Un système commun ne verra pas le jour car la France et l'Allemagne doivent également se soumettre à d'autres objectifs nationaux.

La Sarre soutient les campagnes visant à créer des conditions économiques et sociales attrayantes pour exercer le métier de viticulteur. La Sarre ne compte aucune formation propre au métier de viticulteur en raison du faible nombre de candidats.

Le gouvernement du land de la Sarre soutient l'ensemble des approches visant un rapport équilibré entre la quantité produite et le développement de vins de qualité, afin de renforcer la compétitivité des vins de la Grande Région sur le marché intérieur et d'explicitier auprès du consommateur la qualité et l'unicité des vins régionaux issus de la Grande Région.

Un autre objectif consiste à promouvoir la viticulture biologique dans un paysage culturel préservé afin de soutenir ce faisant également le tourisme au sein de la Grande Région.

En la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg, la Grande Région peut compter sur deux partenaires forts en matière viticole.

Créé par le gouvernement de la Sarre, l'„Internationales Weingespräch“ (colloque international sur le vin) se tient une fois par année pour l'échange d'idées et d'activités au sein de la Grande Région. Des représentants des administrations agricoles du land, de l'État fédéral, des centres de recherche, etc. prennent part au colloque sur le vin. Les participants y échangent au sujet de problèmes comme la récolte actuelle, d'affaires liées au droit du vin ou encore des maladies affectant la vigne. Les organisateurs tentent en outre d'y maintenir et développer davantage une transmission rapide des connaissances entre la pratique et la recherche.

Sans assumer de responsabilité, la Sarre soutient le développement de méthodes d'analyse chimiques et toxicologiques ultramodernes ainsi que l'optimisation du procédé technologique de vinification par des projets de recherche et, idéalement, des projets Interreg transfrontaliers, afin que la collaboration de l'ensemble des parties impliquées dans la viticulture au sein de la Grande Région soit encore renforcée.

La viticulture sarroise est à taille humaine en ce qui concerne l'étendue des surfaces et le nombre d'entreprises. La Sarre produit néanmoins des vins de très grande qualité. Le domaine s'efforce sans cesse de miser sur la durabilité de la viticulture et d'intégrer ce faisant les aspects sociaux, écologiques, paysagers et sanitaires.

La situation des réfugiés dans la Grande Région

La recommandation du CPI peut fondamentalement être soutenue.

Le gouvernement du land a déjà mis en œuvre des mesures correspondantes dans le passé resp. au fil des années passées afin de surmonter la situation des réfugiés.

Le gouvernement du land de la Sarre a par exemple déployé de vastes mesures d'optimisation des conditions-cadres en lien avec l'amélioration de la sécurité des personnes. Elles se focalisent essentiellement sur l'amélioration de l'équipement personnel et matériel pour les acteurs responsables de la sécurité intérieure ainsi qu'au niveau des lieux d'accueil destinés aux réfugiés. Les autorités responsables ont en outre intensifié leur collaboration (adaptation et simplification des processus organisationnels) et coopèrent étroitement en toute confiance. Des évaluations de la situation en matière de sécurité s'opèrent en parallèle, lesquelles sont systématiquement poursuivies et débouchent sur des mesures afin d'améliorer la sécurité des personnes.

Conformément à la recommandation concernant l'hébergement local, des possibilités d'hébergement décentralisées sont déjà utilisées en complément depuis 2013, afin d'assurer le logement des personnes réfugiées. La recommandation visant une amélioration de la prise en charge sanitaire et psychologique bénéficie aussi fondamentalement du soutien gouvernemental sarrois. En Allemagne, l'ensemble des traitements nécessaires sont déjà pris en charge dans le cadre des dispositions légales en vigueur (§§ 4, 6 de la Loi sur les prestations pour demandeurs d'asile).

Les enfants et jeunes arrivant dans la Sarre sont soumis à l'obligation scolaire dès leur arrivée et indépendamment de leur statut, conformément à la Loi relative à l'enseignement. Un soutien linguistique précoce destiné à la fois aux enfants soumis à l'obligation scolaire et aux adultes est déjà proposé au sein du lieu d'accueil du land durant le séjour. Après la répartition parmi les municipalités, des cours d'intégration de l'Office fédéral de la Migration et des Réfugiés sont accessibles, lesquels sont souvent complétés par des offres bénévoles. L'obligation de prendre part aux cours d'intégration est régie par la loi sur l'intégration en lien avec le § 5b, al. 1 de la Loi sur les prestations pour demandeurs d'asile. Selon ces dispositions, les bénéficiaires d'une prestation pourront être contraints d'y participer à partir du 01.01.2017. Dans l'hypothèse où ils ne s'acquittent pas de cette obligation, les prestations seront réduites.

La collaboration de l'ensemble des acteurs, y compris avec les bénévoles et les volontaires, a largement contribué à la gestion de l'important flux migratoire dans la Sarre. Différents organes et groupes de travail opèrent un échange régulier, une aide financière est accordée tant aux projets bénévoles (via la MSGFuF) qu'aux projets des associations caritatives actives dans le domaine de l'encadrement des demandeurs d'asile/réfugiés (MfIS et MSGFuF).